



Bulletin d'information sur les pesticides

N°8 – Mai 2022

Actualités juridictionnelles



USA : BASF cesse la fabrication et la vente de la trifludimoxazine

Le 23 février 2022, en réponse à une [action en justice](#) intentée par le *Center for Food Safety* (CFS) et le *Center for Biological Diversity* (CBD) à l'encontre de l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA), le géant de la chimie BASF a accepté d'arrêter la fabrication et la vente de la substance active trifludimoxazine, présente dans l'herbicide Tirexor.

En 2021, l'EPA a autorisé la trifludimoxazine pour une utilisation à l'échelle nationale sur le maïs, le soja et de nombreuses autres cultures de fruits, de noix et de légumes. L'autorisation a été [attaquée en justice](#) devant la Cour d'appel fédérale américaine du 9e circuit par les ONG en décembre 2021. Elles réclament

l'annulation de l'enregistrement de ce dangereux pesticide et son retrait immédiat du marché.

Les ONG estiment que l'EPA n'a pas évalué le risque que représentait l'herbicide pour les plantes et les animaux protégés, comme l'exige la loi sur les espèces menacées (ESA) et la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA), en ne tenant pas compte des effets de la dérive et du ruissellement des pulvérisations sur les plantes terrestres et aquatiques, les poissons et les espèces menacées et en voie de disparition.

L'agence a admis dans sa [réponse](#) aux commentaires du public qu'elle avait ignoré les exigences claires de la loi et a [annoncé](#) le 11 janvier 2022 qu'elle évaluerait désormais "les effets potentiels sur les espèces menacées d'extinction et leurs habitats critiques avant d'autoriser tout nouveau principe actif de pesticide".

BASF, préférant ne pas poursuivre le litige en cours, a déposé le 14 février 2022 une demande d'annulation de l'enregistrement de la trifludimoxazine. La Cour a accepté que l'affaire soit tenue en suspens pendant 90 jours, le temps que le processus d'annulation volontaire soit achevé. A l'issue de ce délai, en supposant que l'enregistrement soit effectivement annulé, l'EPA et BASF prévoient de déposer une motion de décision sommaire sur des motifs de futilité.

Toutefois, BASF a fait part de son intention d'introduire [une nouvelle demande](#) d'enregistrement des produits à base de trifludimoxazine. Cet enregistrement devra alors intégrer l'évaluation des risques mentionnée dans l'annonce du 11 janvier 2022. Le combat contre cette substance active n'est donc pas gagné, mais il avance progressivement grâce au remarquable travail des associations américaines.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)